Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N°261119-03

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026
L'an deux mil vingt-six, les dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 16 **votants :** 19 **procurations** : 3

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, Mme KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :
Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme. DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. CARTRY ALAIN donne pouvoir à M. KERGOAT YANN

Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE MEDICAL EN CENTRE BOURG

Pour rappel, la commune a décidé de construire un espace médical en centre bourg afin de permettre à la population d'accéder à une offre de soins diversifiée et centralisée en un même lieu.
Pour ce faire, une procédure de marché de conception/réalisation a été lancée en juillet 2024 et le marché a été attribué, début 2025, après négociations, au groupement comprenant :

- Guy MOTREFF : entreprise générale de bâtiment, Mandataire
- LAAB Architectes : cabinet d'architecture, co-traitant n° 1
- Armor Ingénierie : bureau d'études Fluides, thermique et SSI, co-traitant n° 2
- QSB Lannion : Bureau d'études structures, co-traitant n° 3

Les négociations ont porté sur la suppression d'une pergola au niveau du logement de fonction, le remplacement de l'isolation en paille par du Métisse (isolant à base de textiles recyclés) et la diminution des paillasses dans les cabinets médicaux et paramédicaux, afin de réduire les couts.

Lors de la phase de conception du projet, des modifications ont été apportées :

- Pour des raisons techniques et de conformité :
    - Remplacement de la paille par du Métisse pour l'isolation des murs.
    - Ajustement des systèmes de chauffage et ventilation, suite aux études thermiques (selon critères d'emprunts).
    - Application de nouvelles normes de sécurité incendie sur les matériels électriques (incidences financières non connues lors de la signature du marché).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_03-DE

  - Divers ajustements techniques, suite, notamment au repositionnement du bâtiment (implantation légèrement décalée sur la parcelle afin de respecter le recul de 3 mètres par rapport aux limites de parcelle).
  - Démolition de murets (prévue initialement avec les aménagements extérieurs mais nécessaire pour l'installation des réseaux).
- A la demande de la commune :
  - Ajout d'une cuisinette dans la salle de réunion, de lavabos dans les salles de soins du kiné, remplacement des douches à l'italiennes par des receveurs extraplats.
  - Installation de régulateurs d'ambiance pour le chauffage.
  - Systèmes d'éclairage gradable dans les cabinets médicaux et paramédicaux et sur détection dans certains locaux.
  - Installation d'un garde-corps en toiture et d'une échelle d'accès.
  - Signalétique intérieure.

Enfin, les missions du bureau d'études Structure (QSB) ayant été surestimées, elles ont été revues à la baisse.

Tous ces ajustements et modifications entrainent des moins-values sur certains postes et des plus-values sur d'autres qu'il convient d'officialiser par la conclusion d'un avenant.

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 1 130 491,73 €
  - Montant TTC : 1 356 590,07 €

- Montant de l'avenant :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 42 678,18 €
  - Montant TTC : 51 678,18 €
  - % d'écart introduit par l'avenant : 3,775%

- Nouveau montant du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 1 173 169,92 €
  - Montant TTC : 1 407803,90 €

VU l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 19 octobre 2026 (3 voix pour, 1 voix contre),
VU l'avis favorable de la commission Bâtiment du 12 novembre 2026 et de la commission de finances (moins une abstention) du 12 novembre 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de construction et aménagement d'un espace médical en centre bourg, à passer avec la société Guy MOTREFF, mandataire du groupement de conception/réalisation.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_03-DE

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	La secrétaire de Séance
M. Yann KERGOAT	Mme Martine LOUET